

Envoi : 28/08/2020

Réception par le Préfet : 28/08/2020

Publication : 04/09/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2020-5-12-4

Séance du vendredi 28 août 2020

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES :

M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH

Le Conseil départemental,

VU les articles L 3211-2, L 3221-10-1, L 3221-11, L 3221-12 et L 3221-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport du 1^{er} Vice-Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la liste des délégations de compétences accordées au Président du Conseil départemental, pour la durée de son mandat, telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération,

- Approuve la périodicité et les modalités minimales selon lesquelles ce dernier rendra compte de l'exercice de ces délégations, comme précisées dans le document ci-annexé.

LE PRESIDENT



Rémy WITH

Adopté à l'unanimité